

Les vacances d'enfants s'inscrivent dans la continuité de l'offre sociale apportée aux parents. Dans ce cadre l'AVEA doit être le prestataire référent. Cette association offre un choix de centres divers et variés, accessibles à tous, quel que soit le lieu de résidence. L'AVEA présente toutes les garanties pour l'accueil des enfants de 4 à 17 ans avec une attention particulière apportée aux enfants handicapés.

Nous avons porté et revendiqué la mise en place du guichet unique sports pilotée par les ASPTT. Cette démarche touche 90 000 postiers actifs et retraités et permet une participation financière à tous en fonction du sport pratiqué. De même, FO COM exige que soient mise en œuvre tous les moyens afin de permettre aux postiers de connaître et d'accéder facilement aux offres loisirs, vacances et culturelles développées par le réseau associatif. Dans le cadre de l'émergence d'un guichet unique,

FO COM estime que les COS présentent toutes les capacités pour assumer ce rôle de point d'entrée.

La solidarité est une valeur sur laquelle il est toujours difficile de sensibiliser et de catalyser les énergies. FO COM attache un prix tout particulier à la réaffirmation par La Poste, dans la politique triennale, de l'importance que l'entreprise accorde à la solidarité.

Les prestations sociales sont des aides financières versées directement pour contribuer à une prise en charge de la vie quotidienne. La dernière enquête sociale de 2007 montre qu'un postier sur deux ne connaît pas l'offre sociale. **Pour Force Ouvrière Communication, La Poste doit sensibiliser toute sa structure, engager des moyens conséquents et impliquer les managers pour démultiplier une forte communication sur l'offre sociale.**

La Poste propose un budget global de 184 millions d'euros, fonctionnement et investissement. Pour FO COM c'est un premier pas qui reste incomplet si l'on veut s'engager dans une démarche sociale au plus proche des postiers. Pour nous, cette démarche passe par des prestations sociales adaptées et des associations fortes et reconnues par tous. Cette démarche ce doit être aussi un engagement de La Poste à tous les niveaux de son réseau. FO COM se battra avec opiniâtreté pour porter et défendre les attentes des postiers. FO COM restera très vigilante dans l'application de la politique triennale 2008-2010 et sur l'utilisation des moyens budgétaires qui lui seront dédiés.

Pour FO COM, le social doit être au cœur du quotidien des postiers !

B u l l e t i n d ' a d h é s i o n

Prélèvement des cotisations : NOM : ADRESSE :

OUI NON

Bulletin à remettre
au responsable
local ou à retourner à :

PRÉNOM :

EMPLOYEUR :

ÉTABLISSEMENT : DÉCLARE ADHÉRER À FORCE OUVRIÈRE

GRADE/NIVEAU : À COMPTER DU :

N° DE SÉCURITÉ SOCIALE : À, LE

SIGNATURE

FO COMMUNICATION
60 RUE VERGNAUD
75640 PARIS CEDEX 13

FO : vos revendications, notre combat !



FÉDÉRATION SYNDICALISTE FORCE OUVRIÈRE DE LA COMMUNICATION
POSTES - Social

AVRIL 2008 • codes B, C & P

60 rue Vergniaud
75640 Paris CEDEX 13
www.fo-com.com
postes@fo-com.com

FO : vos revendications, notre combat !

SOCIAL 2008-2010

Attentes et vigilance

Le Conseil d'Orientation et de Gestion des Activités Sociales (COGAS) du 5 mars 2008 avait pour ordre du jour la définition de « la politique triennale de l'action sociale de 2008 à 2010 ». Celui du 2 avril déclinaut pour 2008 les budgets de fonctionnement et d'investissement d'un montant de 184 millions d'euros nécessaire à la mise en œuvre de cette politique. Les grandes orientations par domaine ont été définies après négociation et prise en compte d'une partie des revendications de FO Communication.

Voici les grandes lignes de la politique du COGAS !

1 La restauration et les activités économiques

- la priorité à la restauration collective quand les conditions économiques et locales le permettent est réaffirmée,
- la démarche qualité engagée dans la restauration collective continuera d'être développée afin de mieux répondre aux attentes des convives et d'inciter le plus grand nombre de postiers à en bénéficier,
- la politique de titre-restaurant devra faire l'objet d'un réexamen,
- le secteur coopératif favorisera l'émergence d'offres commerciales attractives en fonction des besoins des postiers.

2 L'information des postiers sur le logement

Le logement constitue une des préoccupations majeures des postiers. L'entreprise mène une politique d'aide au logement pour les postiers, dans le cadre de la commission logement.

L'action sociale y contribue en développant la communication de proximité auprès des postiers, en lien avec l'accompagnement des projets métiers et en gérant l'accès au logement en province.

3 Les vacances

Le départ en vacances des postiers, et en particulier des familles à bas revenus, sera favorisé par :

- une politique de chèque-vacances adaptée,
- une offre attractive de séjours en villages vacances,
- une aide complémentaire pour d'autres formes de vacances.

4 L'enfance

4.1 - Garde des enfants

- une meilleure adéquation sera recherchée entre l'aide apportée par La Poste et l'effort financier des familles faisant appel à un mode de garde rémunéré,
- des solutions de garde adaptées à la diversité des attentes des postiers seront envisagées.

4.2 - Vacances des enfants

- la politique de vacances pour les enfants et adolescents sera réexaminée afin de mieux répondre aux attentes des familles dans un cadre financier adapté,
- dans le cadre de cette politique définie par le COGAS, l'évolution de l'offre de vacances proposée par l'AVEA sera accompagnée d'une démarche prenant en compte le renforcement de la qualité et de la valeur pédagogique des séjours,
- l'offre de vacances pour les enfants handicapés est garantie.

5 Les loisirs

- les postiers actifs et leur famille continueront à pouvoir pratiquer le sport de leur choix en bénéficiant d'une aide personnalisée,
- ils bénéficieront également, ainsi que les retraités, de tarifs avantageux obtenus dans le cadre de négociations avec des clubs sportifs,
- l'accès à l'offre loisirs sera simplifié par la création d'un réseau de « guichet unique »,
- ce réseau permettra de faire bénéficier les postiers actifs et retraités d'offres avantageuses obtenues notamment par l'optimisation du potentiel d'achat représenté par les postiers,
- le contenu de l'offre sera adapté aux besoins des postiers et l'ouverture à la culture sera favorisée, en particulier au travers du réseau associatif.

6 La solidarité

- l'engagement de La Poste et du COGAS envers les associations de solidarité est réaffirmé, en particulier pour les actions menées en faveur des postiers en situation de grande difficulté (accident de la vie, grave maladie et conduite addictive),
- l'accompagnement du handicap dans la vie personnelle, pour les postiers et leurs enfants, demeure une priorité de l'action sociale,

- l'aide aux postiers en situation personnelle ou familiale fragilisée et le soutien financier en cas d'accident de la vie sont maintenus,
- le soutien aux associations de solidarité œuvrant pour des grandes causes nationales sera préservé dans le cadre de partenariats avec l'entreprise,
- les actions d'information et de sensibilisation pour la prévention des risques de santé seront poursuivies,
- une réflexion sera menée sur la solidarité inter-générationnelle et sur les aides spécifiques destinées aux postiers victimes d'accidents de la vie ou en situation personnelle ou familiale fragilisée.

7 Les prestations

Les aides financières versées directement aux postiers (prestations d'action sociale, chèque vacances, CESU, seront adaptées pour tenir compte des priorités des postiers.

FO Communication

défend un social qui répond aux attentes des postiers. Des attentes que, à nos yeux, des associations

de postiers au service des postiers peuvent satisfaire de la façon la plus pertinente. Ils trouvent dans ces associations, porteuses également des valeurs d'engagement et de solidarité, des valeurs communes avec nos revendications. Mais le social, c'est aussi l'accès à des prestations d'action sociale en phase avec le quotidien des postiers.

Nous défendons une restauration collective pour que les postiers puissent bénéficier de repas équilibrés et variés. Elle s'inscrit tout à fait dans une action de santé publique relayée à travers le plan national de nutrition et de santé (PNNS). Pour les postiers ne disposant pas de structure de restauration collective, nous revendiquons l'obtention du Titre Restaurant avec une valeur faciale de 8,40 €.

Dans un contexte commercial concurrentiel exacerbé et face à des préoccupations très importantes sur le pouvoir d'achat, l'offre de l'économie sociale proposée par la COOP est une réponse. FO COM encourage le mouvement coopératif pour proposer aux postiers des produits de qualité à des prix très compétitifs. Le logement demeure le poste budgétaire le plus important pour les ménages. Entre

autre, lors des commissions logement FO COM a exigé une implication forte de La Poste pour financer l'aide au logement à travers le 1 % et informer les postiers sur leurs droits (Locapass, etc.).

Le droit aux vacances commence par une participation significative de l'employeur avec une bonification des chèques vacances. Nombreux sont ceux qui ne partent pas en vacances faute de moyens. Nous demandons la mise en œuvre d'offres attractives à travers les villages vacances AZUREVA avec des séjours aidés pour les salaires les plus bas.

Pour FO COM, la prise en compte des attentes des parents en matière de garde des enfants reste une priorité. La petite enfance nécessite des solutions adaptées pour garantir la vie de famille et trouver un équilibre financier suivant les modes de garde rémunérés.

**Force Ouvrière :
vos revendications,
notre combat !**